

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

**ARRÊTÉ**

**N° SG 2026-845**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jérôme VIVIER, Responsable du service bâtiment de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par la Ville de Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues, boulevard Eindhoven à l'occasion de travaux de végétalisation de terre-pleins centraux,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 19 octobre 2026 au 30 octobre 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> – La circulation** de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 19 octobre 2026 au 23 octobre 2026 :

- Boulevard Eindhoven entre le rond-point de Vaucelles et la rue du Docteur Michel, au droit des travaux.

**Article 2 – La circulation** de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 26 octobre 2026 au 30 octobre 2026 :

- Boulevard Eindhoven sur la partie comprise entre la rue du Docteur Michel et la rue Montfiquet, au droit des travaux.

**Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté** seront mises en place par la ville de Bayeux.

**Article 4** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le huit octobre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
Jérôme VIVIER  
Responsable du service bâtiment

